



## Circulaire n° 4110 du 22/08/2012



**...au bénéfice des enfants de 2.5 ans à 8 ans et des adultes qui les entourent...**

Soutien à la rédaction d'un plan d'action au sein de la Communauté « Décolâge ! »

### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
  - libre confessionnel
  - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Maternelle, primaire et fondamental ordinaire

### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

### Période de validité

- A partir du
- Du 1 septembre 2012 au 30 juin 2013

### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 15 octobre 2012
- Voir dates figurant dans la circulaire

### Mot-clé :

Maintien et redoublement

### Destinataires de la circulaire

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement obligatoire libre subventionné ;
- Aux directions des écoles fondamentales ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux directions des Centres PMS ;
- Et par leur intermédiaire aux enseignants et agents CPMS

### Pour information :

- Au Service général de l'inspection;
- Aux associations de parents ;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs concernés.
- Aux Hautes-écoles, section pédagogique

**Signataire**

Ministre /                                   Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale  
Administration :                        Marie-Dominique SIMONET

**Personnes de contact**

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Jean-Luc ADAMS	02/801.78.55	jean-luc.adams@gov.cfwb.be
Gaëlle CHAPELLE	02/801.78.59	gaelle.chapelle@gov.cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Martine HERPHELIN	02/690.81.80	martine.herphelin@cfwb.be



**... au bénéfice des enfants de 2.5 ans à 8 ans et des adultes qui les entourent...**

Soutien à la rédaction d'un plan d'action au sein de la Communauté « Décolâge ! »

Madame la Directrice,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames et Messieurs les Enseignants,  
Mesdames et Messieurs Agents des CPMS,

En juin dernier, après une première phase de matinées et journées d'information sur « Décolâge ! » entre mars et mai 2012, une première circulaire (4028 du 11/06/2012) vous a été envoyée afin de présenter en détail « Décolâge ! » et de vous inviter à déclarer votre intérêt à vous engager avec votre équipe afin de réduire le maintien et le redoublement de 2,5 à 8 ans. Cent vingt établissements et centres PMS ont ainsi déclaré leur intérêt, et indiqué, parmi les ressources proposées, celles dont ils pensaient avoir besoin afin d'être soutenus dans cet engagement au bénéfice des élèves.

Comme annoncé dans la circulaire 4028, la présente circulaire sollicite l'envoi à l'administration d'un document décrivant le plan d'action collective de l'établissement.

Ce document jouera deux fonctions :

- d'une part, la rédaction d'un plan d'action doit être un outil de mobilisation de chacun, afin de fédérer les forces de l'équipe éducative autour des objectifs de « Décolâge ! » ;

- d'autre part, la rédaction d'un plan et son envoi à l'Administration marquera officiellement l'entrée de l'équipe éducative dans la Communauté « Décolâge ! ». Toute équipe qui soumettra un plan d'action fera dès lors partie de la Communauté « Décolâge ! ».
- Ce document ne fera pas l'objet d'une évaluation par l'Administration en vue d'une sélection des « bons » ou « mauvais » plans. Par contre, il permettra au Comité de pilotage de « Décolâge ! » de prendre la mesure des actions entreprises sur le terrain, et des besoins des équipes.

**Cette nouvelle circulaire s'adresse à tous les établissements scolaires et centres PMS, tant à ceux qui ont déclaré leur intérêt à la fin de l'année scolaire passée, qu'à ceux qui souhaitent aujourd'hui se mettre en projet, et entrer dans la Communauté « Décolâge ! ».**

Cette circulaire propose un soutien à la rédaction de ce plan, en ouvrant différentes pistes possibles, tant en termes de thématique qu'une équipe pourrait souhaiter approfondir, que dans la façon d'utiliser les ressources proposées. Elle présente également le formulaire à utiliser pour rédiger le plan d'action.

### **Rappel des objectifs de « Décolâge ! »**

Comme vous le savez « Décolâge ! » vise à mobiliser tous les adultes qui entourent les enfants et susciter chez chacun une réflexion approfondie sur la mise en œuvre d'alternatives crédibles au maintien et au redoublement de 2,5 à 8 ans, c'est-à-dire dans les premières années de l'enseignement fondamental. Il s'agit d'éviter que le redoublement soit la solution du 30 juin, le constat d'impuissance lorsqu'il n'y a plus rien à faire, en adoptant une posture où l'évaluation est un diagnostic au service de pratiques pédagogiques différenciées, durant l'année scolaire.

Mais afin de ne pas laisser l'enseignant seul face à cet enjeu difficile, « Décolâge ! » promeut une démarche collective et collaborative. D'une part, au sein de l'équipe pédagogique entre enseignants, avec le soutien du chef d'établissement et en collaboration avec le centre PMS. D'autre part, avec l'aide des conseillers pédagogiques, et la mise à disposition de différentes ressources : une offre de formation, une plate-forme interactive d'échanges de pratiques, des dispositifs de compagnonnage et l'implication de partenaires externes à l'école.

Si l'objectif final de « Décolâge ! » est de réduire progressivement et de manière durable les maintiens en 3<sup>e</sup> maternelle et les redoublements en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années primaires, cela ne se fera qu'en développant des pratiques alternatives qui se substituent de manière crédible au maintien ou au redoublement.

Dans « Décolâge ! », le développement de pratiques alternatives ne visera pas à changer de regard sur l'enfant pour ensuite changer les pratiques, mais davantage à changer les pratiques pour ensuite faire évoluer le regard sur l'enfant.

Mais il faut également que ces pratiques alternatives soient développées et partagées par tous les acteurs, qui pourront durablement collaborer afin d'innover, de diffuser ces innovations, de les mettre à l'épreuve de l'action quotidienne, et les consolider au bénéfice des élèves. Entrer dans « Décolâge ! » c'est donc bien plus qu'entrer en projet, c'est entrer dans une communauté.

La circulaire 4028 présentait comment s'articuleraient les engagements de l'ensemble des acteurs impliqués dans « Décolâge ! », tant les acteurs globaux (l'Administration et le Gouvernement), que les acteurs intermédiaires (conseillers pédagogiques, membres de l'inspection, formateurs de la formation continuée ou de la formation initiale) que les acteurs locaux, c'est-à-dire tous les adultes qui entourent les enfants de 2.5 à 8 ans : enseignants maternels et primaires, directeurs, agents des centres PMS, ou tout autre intervenant qui collabore avec les équipes éducatives au sein des écoles, en prise directe avec les enfants.

La présente circulaire s'adresse plus spécifiquement aux acteurs locaux, afin de leur apporter un soutien dans leur mise en mouvement.

## **Différentes ressources ou moyens d'action au service de la Communauté « Décolâge ! » :**

Pour soutenir les équipes qui s'engagent dans « Décolâge ! », différentes ressources ou pistes d'actions existent, qui ont été décrites en détail dans la circulaire 4028. Elles sont complémentaires mais ne doivent pas nécessairement toutes être activées au sein d'une même école. Les formes de soutien choisies sont notamment fonction des réalités locales et des besoins de l'équipe.

### **1. La formation IFC et sa plateforme interactive**

Dès septembre, 40 sessions de formation de type hybride (2 jours en présentiel et 1 jour à distance) sont organisées par l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC). Dès maintenant, il est possible de s'y inscrire sur le site de l'IFC. Les équipes qui s'inscrivent à la formation organisée par l'IFC y trouveront également l'opportunité d'échanges sur une plate-forme interactive associée à la formation.

### **2. Une plateforme « Décolâge ! » sur enseignement.be**

L'Administration inventorie les ressources qui existent déjà sur le site enseignement.be mais accessibles sur des pages différentes, et les regroupe sur une plateforme ouverte à la Communauté « Décolâge ! » et évolutive. Les équipes pédagogiques pourront l'alimenter avec leurs propres ressources ou outils créés et mis en œuvre dans chaque école, afin de les mettre à disposition de l'ensemble des équipes.

L'adresse mail [decolage@cfwb.be](mailto:decolage@cfwb.be) permet également de poser des questions, suggérer des ressources, faire part de commentaires quant au suivi de la dynamique.

### **3. Le compagnonnage**

Le décret « formation en cours de carrière » prévoit, au niveau fondamental, la possibilité d'utiliser une forme particulière de formation : le compagnonnage, ou comment prendre du temps pour aller découvrir des pratiques et des organisations pédagogiques particulières.

Dès maintenant, 14 implantations se sont proposées comme « école compagne ». D'autres candidatures d'« école compagne » sont bien sûr bienvenues et peuvent avoir lieu tout au long de l'année scolaire 2012-13 ou ultérieurement.

Le Service général du pilotage du système éducatif servira d'intermédiaire entre les écoles souhaitant entrer dans un processus de compagnonnage. Chaque école intéressée par un compagnonnage est donc invitée à prendre contact avec l'équipe « Décolâge ! » soit par courriel à l'adresse [decolage@cfwb.be](mailto:decolage@cfwb.be), soit par courrier classique à l'adresse suivante : « Décolâge ! » local 2G12 – 20/22, Boulevard du Jardin Botanique, 1000, Bruxelles.

Il est entendu que la proximité géographique constitue un atout pour un compagnonnage réussi, tandis que le fait d'appartenir à des réseaux différents n'est en rien un obstacle.

En pratique, les modalités du compagnonnage entre deux équipes seront déterminées par elles-mêmes sur la base des besoins et du questionnement. Sous forme d'une ou plusieurs journées. Sous forme d'une ou plusieurs concertations.

#### **4. Le soutien de la fondation Roi Baudouin : Ecoles maternelles et familles défavorisées, des relations à construire**

La Fondation Roi Baudouin proposera à 40 écoles maternelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles engagées dans la Communauté « Décolège ! » de participer à un programme d'échange d'expériences et de réflexions sur le thème des relations avec les familles issues de milieux précarisés et/ou d'origine étrangère : comment mieux accueillir ces familles, impliquer les parents dans les apprentissages de leur enfant, sensibiliser ces derniers à l'importance d'une fréquentation régulière de l'enfant, ouvrir les lieux de participation à tous les parents ? ...

En septembre 2012, la Fondation Roi Baudouin diffusera largement un appel à candidatures pour inviter les écoles maternelles et les CPMS à prendre part à ce programme d'échange. Trois journées de rencontre auront lieu de février à avril 2013. A l'issue de ces rencontres, une publication sera rédigée afin de relayer auprès d'autres écoles et acteurs les pistes d'action et les expériences positives.

#### **Axes possibles de réflexion et d'action pour une équipe pédagogique :**

*Remarque préliminaire : les axes proposés ci-dessous ne sont ni présentés dans un ordre qu'il faudrait suivre, ni exclusifs les uns des autres, ni exhaustifs. Il semble toutefois important qu'une équipe pédagogique puise dans chacun de ces axes, afin qu'ils se nourrissent les uns les autres.*

Nous avons identifié trois grands axes de réflexion et d'action pour une équipe pédagogique : la première que l'on pourrait appeler « sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement », la seconde « amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre école » et la troisième « Amélioration de nos pratiques pédagogiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves ».

##### **- Sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement :**

Il a été scientifiquement démontré que le maintien et le redoublement sont inefficaces pour les élèves en difficultés scolaires, c'est-à-dire que leur progression scolaire n'est pas meilleure que s'ils avaient été promus, mais qu'en plus ce redoublement provoque très souvent une atteinte à l'image de soi très dommageable. Pourtant, notre système scolaire continue à considérer le redoublement comme une pratique pédagogique acceptable.

Il est donc certainement nécessaire, si l'on espère voir les enseignants soutenir à long terme les efforts nécessaires pour modifier leurs pratiques pédagogiques afin de favoriser la réussite des élèves les plus fragiles, de leur faire prendre conscience des mécanismes à l'origine de l'utilisation du redoublement, et de ses effets, tant sur le parcours d'un élève que sur son image de soi.

Dans ce but, une équipe pédagogique pourrait :

- s'approprier des contenus scientifiques sur le redoublement « côté élève » : impact de l'échec scolaire, importance de l'estime de soi, risque des stéréotypes de « bons et mauvais élèves », etc. ;

- s'approprier les contenus scientifiques sur le redoublement « côté enseignant » : perceptions des enseignants sur le redoublement, mécanismes à l'origine d'une décision de redoublement, le redoublement comme réponse à la difficulté de gérer les classes hétérogènes, etc.
- analyser collectivement un cas (d'abord externe, par exemple à partir d'un film, puis interne, autour d'un parcours d'un élève de l'école) ;
- analyser collectivement l'historique d'une décision de redoublement au sein de l'école

- **Amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre école**

Les élèves en difficulté scolaire, plus que les autres élèves, ont particulièrement besoin de la collaboration étroite de tous les adultes pour progresser dans leurs apprentissages. Or le métier d'enseignant reste malheureusement trop souvent un métier solitaire. Et travailler collectivement ne va pas de soi, nécessite de s'y engager pleinement.

Dans ce but, une équipe pédagogique pourrait :

- reconstituer l'histoire de l'école sur le thème de la lutte contre l'échec scolaire : projets antérieurs, leurs succès et leurs difficultés, collaborations d'équipes ou de binômes d'enseignants, apports des formations sur ce thème suivies par les uns ou les autres ;
- rechercher dans son projet d'établissement et son rapport d'activités les informations en lien avec la problématique de l'échec scolaire ;
- approfondir une meilleure connaissance collective du public de l'école, ses élèves et leurs parents, avec ses spécificités, ses forces et ses faiblesses par rapport à la réussite scolaire ;
- analyser collectivement les données issues de TABOR, ainsi que les données issues des évaluations externes non certificatives, ou des rapports de l'Inspection et de l'action des conseillers pédagogiques ;
- mener collectivement une réflexion sur la collaboration avec le Centre PMS, ainsi qu'avec des acteurs externes (spécialistes, associations, école de devoir, etc.) ;
- mener une réflexion collective, et en se formant et échangeant sur la façon d'améliorer les relations école-famille
- expérimenter de nouveaux dispositifs de collaboration :
  - § Co-enseignement quelques heures par semaine
  - § Constitution de trio d'enseignants des 3 années du cycle
  - § Augmentation de la qualité des temps de concertation
  - § Compagnonnage par une « école compagne »
  - § Mise en place de collaborations avec des acteurs externes
  - § ...

- **Amélioration de nos pratiques pédagogiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves**

Afin que le redoublement et le maintien deviennent tout à fait exceptionnels, il faut pouvoir les remplacer par des pratiques pédagogiques qui permettent de mieux gérer l'hétérogénéité d'une classe et de mieux faire apprendre les élèves les plus fragiles.

Dans ce but, une équipe pédagogique pourrait :

- Mener une réflexion sur la posture enseignante afin de développer une posture d'observation des compétences de l'élève au service de l'action pédagogique différenciée

- Construire en équipe un « Plan personnalisé d'apprentissage » pour suivre et orienter le parcours pédagogique de tous les élèves
- Se former, échanger et expérimenter des pratiques sur l'entrée dans l'écrit et l'apprentissage de la lecture
- Se former, échanger et expérimenter des pratiques sur l'entrée dans les mathématiques et l'apprentissage du calcul
- Se former, échanger et expérimenter des pratiques sur les enjeux éducatifs de l'école maternelle, sur le rôle éducatif du jeu.

**La Ministre,**

**Marie-Dominique SIMONET**

**Faire partie de la Communauté « Décolâge ! » vous intéresse ? Comment inscrire votre école dans la démarche ?**

La Communauté « Décolâge » est ouverte à toute école ou centre PMS volontaire de s'engager dans cette mise en mouvement de tous les acteurs, en vue de construire des pratiques alternatives au maintien et au redoublement pour les élèves de 2,5 à 8 ans.

L'entrée d'une école ou d'un centre PMS dans la Communauté "Décolâge!" se fait en remplissant le formulaire ci-joint, qui devra être renvoyé à l'administration **au plus tard pour le 15 octobre 2012** par mail à [decolage@cfwb.be](mailto:decolage@cfwb.be) ou par courrier postal à "Décolâge!", 2G12, 20-22 Boulevard du jardin Botanique, 1000, Bruxelles.



## Plan d'action « Décolège ! » 2012-2014 pour une école

*Ce formulaire doit être conçu comme une aide à la rédaction du plan d'action de l'équipe. La rédaction d'un plan et son envoi à l'Administration marquera officiellement l'entrée de l'équipe éducative dans la Communauté « Décolège ! ». Toute équipe qui soumettra un plan d'action fera dès lors partie de la Communauté « Décolège ! ».*

*Ce document ne fera pas l'objet d'une évaluation par l'Administration en vue d'une sélection des « bons » ou « mauvais » plans. Par contre, il permettra au Comité de pilotage de « Décolège ! » de prendre la mesure des actions entreprises sur le terrain, et des besoins des équipes.*

### 1. Identification de l'implantation concernée

Coordonnées du Pouvoir organisateur (pour les établissements de l'enseignement subventionné)

Nom du Pouvoir organisateur : .....  
Nom du Responsable du Pouvoir organisateur\* : .....

Coordonnées de l'établissement

N°FASE de l'établissement : .....  
Nom de l'établissement : .....  
Adresse de l'établissement : .....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Nom du Chef d'établissement : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....

Coordonnées de l'implantation concernée

N°FASE de l'implantation : .....  
Adresse de l'implantation : .....  
Code postal : ..... Localité : .....  
En encadrement différencié :  Hors encadrement différencié

### 2. Décisions

Axe(s) de travail prioritaire(s)

Axe 1 :- **Sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement**

Axe 2 :- **Amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre école**

Axe 3 :- **Amélioration de nos pratiques pédagogiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves**

Axe 4 :- **Autre thématique : .....**

\* Président, administrateur ou personne déléguée

### **3. Projet d'utilisation des ressources « Décolage ! »**

#### **1. Sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement**

- L'enregistrement de la matinée d'information sur « Décolage ! » avec le contenu scientifique sur la problématique du maintien et du redoublement (disponible à la rentrée 2012 sur le site [enseignement.be/decolage](http://enseignement.be/decolage))
- D'autres outils de sensibilisation (émission de radio, reportage, articles vulgarisés) sur la problématique de l'échec scolaire (disponibles à la rentrée 2012 sur le site [enseignement.be/decolage](http://enseignement.be/decolage))
- Les rapports de recherche des équipes de l'ULB et de l'ULg sur le maintien en maternelle (disponibles sur le site [enseignement.be/decolage](http://enseignement.be/decolage))
- Autres ressources propres à l'école (par exemple : temps de concertation, journées pédagogiques, partenariats avec des acteurs externes, etc.) : .....

#### **2. Amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre école**

- Des outils d'animation du travail collaboratif dans une équipe éducative issues d'autres recherches (disponibles sur le site [enseignement.be/decolage](http://enseignement.be/decolage))
- Des séances de rencontres entre différentes équipes impliquées dans « Décolage ! » afin d'échanger les expériences
- Le soutien d'un conseiller pédagogique à la démarche engagée par l'équipe éducative
- Engager l'école dans le projet de la fondation Roi Baudouin sur les relations à construire entre écoles maternelles et familles défavorisées
- Un accompagnement de votre équipe par une « école compagne »<sup>1</sup>
- Proposez-vous que votre école soit « école compagne » pour partager avec une autre école des pratiques alternatives au maintien ou au redoublement
- Autres ressources propres à l'école (par exemple : temps de concertation, journées pédagogiques, partenariats avec des acteurs externes, etc.) : .....

#### **3. Amélioration de nos pratiques pédagogiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves**

- La participation, en trio, aux formations « Décolage ! » organisées par l'IFC pour les différents acteurs de la Communauté « Décolage ! »<sup>2</sup> et les échanges sur la plateforme interactive associée à la formation
- Des échanges de pratiques et d'outils sur [www.enseignement.be/decolage](http://www.enseignement.be/decolage).
- Des outils pédagogiques à utiliser dans les classes (déjà disponibles sur le site [enseignement.be/decolage](http://enseignement.be/decolage))
- Le soutien d'un conseiller pédagogique à la démarche engagée par l'équipe éducative
- Autres ressources propres à l'école (par exemple : temps de concertation, journées pédagogiques, partenariats avec des acteurs externes, etc.) : .....

#### **4. Axe de travail propre à l'école : .....**

- Autres ressources propres à l'école (par exemple : temps de concertation, journées pédagogiques, partenariats avec des acteurs externes, etc.) : .....

---

<sup>1</sup> Pour cela, écrire à [decolage@cfwb.be](mailto:decolage@cfwb.be) ou à « Décolage ! », 2G12, 20-22 Bd du Jardin Botanique, 1000, Bruxelles.

<sup>2</sup> Attention, cette déclaration d'intérêt ne vaut pas inscription aux formations, qui peuvent dès maintenant se faire sur le site de l'IFC.

#### 4. Objectifs et actions envisagées 2012-2014

Axe ... – Intitulé : .....

Objectif à 2 ans (Situation attendue dans 2 ans – indicateurs objectifs du résultat attendu)

1. Au niveau des pratiques enseignantes, individuelles et/ou collectives
2. Au niveau de la réussite des élèves, individuellement ou collectivement (évolution du nombre de maintien et de redoublement, niveaux de maîtrise des compétences, par exemple)

Actions envisagées 2012-2013	Quand ? :  Qui ? :  Nous évaluons notre plan d'action en équipe :
Actions envisagées 2013-2014	Quand ? :  Qui ? :  Nous évaluons notre plan d'action en équipe :

Les actions sont-elles menées :

En collaboration avec le centre PMS ?  Oui  Non

Si oui, en quoi consiste cette collaboration ?

Le Centre PMS est-il engagé dans la communauté "Décolège" ?

En collaboration avec des associations locales de type éducatif, pédagogique, culturel, sportif ?

Oui  Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste cette collaboration ?

En partenariat avec d'autres implantations ?  Oui  Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste ce partenariat ?

## 5. Approbation et signature

Date, nom et signature du Directeur de l'école de l'implantation concernée

Date, nom, qualité et signature du représentant du Pouvoir organisateur (pour les écoles de l'enseignement subventionné) ou du Préfet (pour les écoles fondamentales annexées de l'enseignement organisé par la Communauté française)

## Plan d'action « Décolage ! » 2012-2014 pour un centre PMS

Ce formulaire doit être conçu comme une aide à la rédaction du plan d'action de l'équipe. La rédaction d'un plan et son envoi à l'Administration marquera officiellement l'entrée de l'équipe du centre PMS dans la Communauté « Décolage ! ». Toute équipe qui soumettra un plan d'action fera dès lors partie de la Communauté « Décolage ! ».

Ce document ne fera pas l'objet d'une évaluation par l'Administration en vue d'une sélection des « bons » ou « mauvais » plans. Par contre, il permettra au Comité de pilotage de « Décolage ! » de prendre la mesure des actions entreprises sur le terrain, et des besoins des équipes.

### 1. Identification du centre PMS

Coordonnées du Pouvoir organisateur (pour les établissements de l'enseignement subventionné)

Nom du Pouvoir organisateur : .....  
Nom du Responsable du Pouvoir organisateur\* : .....

Coordonnées

N°FASE: .....  
Nom: .....  
Adresse: .....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Nom du Directeur-trice du centre PMS : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....

### 2. Décisions

Axe(s) de travail prioritaire(s)

Axe 1 :- **Sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement**

Axe 2 :- **Amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre contexte**

Axe 3 :- **Amélioration de nos pratiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves**

Axe 4 :- **Autre thématique : .....**

---

\* Président, administrateur ou personne déléguée

### **3. Projet d'utilisation des ressources « Décolage ! »**

#### **1. Sensibilisation et prise de conscience collective de la problématique du maintien et du redoublement**

- L'enregistrement de la matinée d'information sur « Décolage ! » avec le contenu scientifique sur la problématique du maintien et du redoublement (disponible à la rentrée 2012 sur le site [enseignement.be/decorage](http://enseignement.be/decorage))
- D'autres outils de sensibilisation (émission de radio, reportage, articles vulgarisés) sur la problématique de l'échec scolaire (disponibles à la rentrée 2012 sur le site [enseignement.be/decorage](http://enseignement.be/decorage))
- Les rapports de recherche des équipes de l'ULB et de l'ULg sur le maintien en maternelle (disponibles sur le site [enseignement.be/decorage](http://enseignement.be/decorage))
- Autres ressources propres au centre PMS (par exemple : réunions d'équipe, partenariats avec des acteurs externes, etc.) : .....

#### **2. Amélioration du travail d'équipe par une meilleure connaissance de notre contexte**

- Des outils d'animation du travail collaboratif dans une équipe issues d'autres recherches (disponibles sur le site [enseignement.be/decorage](http://enseignement.be/decorage))
- Des séances de rencontres entre différentes équipes pédagogiques ou centres PMS impliqués dans « Décolage ! » afin d'échanger les expériences
- Engager le centre PMS dans le projet de la fondation Roi Baudouin sur les relations à construire entre écoles maternelles et familles défavorisées
- Autres ressources propres au centre PMS (par exemple : réunions d'équipe, partenariats avec des acteurs externes, etc.) : .....

#### **3. Amélioration de nos pratiques au bénéfice de la réussite de tous les élèves**

- La participation, en trio, aux formations « Décolage ! » organisées par l'IFC pour les différents acteurs de la Communauté « Décolage ! »<sup>3</sup> et les échanges sur la plateforme interactive associée à la formation
- Des échanges de pratiques et d'outils sur [www.enseignement.be/decorage](http://www.enseignement.be/decorage).
- Autres ressources propres au centre PMS (par exemple : réunions d'équipe, partenariats avec des acteurs externes, etc.) : .....

#### **4. Axe de travail propre au centre PMS : .....**

- Autres ressources propres à l'école (par exemple : temps de concertation, journées pédagogiques, partenariats avec des acteurs externes, etc.) : .....

---

<sup>3</sup> Attention, cette déclaration d'intérêt ne vaut pas inscription aux formations, qui peuvent dès maintenant se faire sur le site de l'IFC.

#### 4. Objectifs et actions envisagées pour 2012-2014

Axe ... – Intitulé : .....

Objectif à 2 ans (Situation attendue dans 2 ans – indicateurs objectifs du résultat attendu)

3. Au niveau des pratiques professionnelles, individuelles et/ou collectives

4. Au niveau de la réussite des élèves, individuellement ou collectivement (évolution du nombre de maintien et de redoublement, par exemple)

Actions envisagées 2012-2013	Quand ? :  Qui ? :  Nous évaluons notre plan d'action en équipe :
Actions envisagées 2013-2014	Quand ? :  Qui ? :  Nous évaluons notre plan d'action en équipe :

Les actions sont-elles menées :

En collaboration avec des établissements scolaires ?  Oui  Non

Si oui, en quoi consiste cette collaboration ?

Ces implantations sont-elles engagées dans la communauté "Décolàge!"?

En collaboration avec des associations locales de type éducatif, pédagogique, culturel, sportif ?

Oui  Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste cette collaboration ?

En partenariat avec d'autres centres PMS ?  Oui  Non

Si oui, lesquelles ?

En quoi consiste ce partenariat ?

## 5. Approbation et signature

Date, nom et signature du Directeur du centre PMS concerné et/ou du représentant du Pouvoir organisateur le cas échéant